



Dispensé de timbrage Aurillac CC

Le Bulletin Syndical

P

SNUipp-FSU 15

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Numéro 58 MARS, AVRIL, MAI

Prix : 0,5 € Abonnement : 4

DÉPOSÉ LE 13 03 08

SOMMAIRE :

Page 1: Edito

Page 2: semaine des 4 jours
nouveaux programmes

Page 3: stage de vacances
pouvoir d'achat
Site note2be

Page 4: intersyndicale
permut. et mouvement

Page 5: directeur- base élèves

Page 6: EVS : CAV et CAE

Page 7 la gifle
Carte postale de vacances

Page 8 mobilisation

EDITO :

L'aménagement de temps de l'enfant, le calendrier scolaire sont souvent établis en dehors des besoins et des rythmes des enfants.

L'aménagement d'une journée en découpage cartable le matin et sans cartable l'après midi n'est pas une solution adaptée. Alors que l'année est mal équilibrée et comporte des périodes difficiles, et l'on sait que pour que des vacances aient un effet bénéfique, il est impératif qu'elles durent deux semaines.

Aujourd'hui le frein à une bonne école, où l'enfant peut s'épanouir est la non-reconnaissance du métier d'enseignant. Nous ne pouvons pas tout faire, et nous devons assimiler, vite, des évolutions pédagogiques, des nouvelles technologies.

Les attaques contre le service public d'éducation et les dégradations qu'elles produisent, exacerbent l'angoisse des parents concernant la réussite de leurs enfants.

Que propose t'on? De l'accompagnement scolaire marchand, grâce à des facilités fiscales !

Le SNUipp s'oppose à cette marchandisation qui aggrave les inégalités, « l'école de la blouse grise, du bonnet d'âne, et des bons points » revient au grand galop.

Parmi les soi-disant nouveautés, un certain nombre est déjà pratiqué régulièrement dans nos classes, une véritable ambition de réussite ne se construit pas ainsi avec des mesures de restrictions budgétaires graves.

Malgré ce climat lourd, pessimiste, le SNUipp continue à être aux côtés de tous les collègues et de tous ceux qui veulent continuer à défendre une autre vision de l'éducation, de la solidarité et de la justice sociale et qui restent attachés à cette Ecole pour laquelle nous sommes descendus dans la rue. De même il faut continuer à agir et à être présents auprès des fragiles, notamment les familles sans papiers de nos élèves, eux aussi victimes de cette politique.

Une école défendue par les enseignants et par le SNUipp,

Une école ambitieuse pour tous,

Une école laïque dans une société multiculturelle pour assurer le droit à l'éducation pour tous,

« Engageons nous à défendre notre école de demain. »

Nicole MILHAU

"Le Bulletin Syndical"
SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Insti-
tuteurs, Professeurs des écoles et
PEGC

Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informa-
tique du SNUipp 15. Conformément à la loi du
06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les
informations vous concernant. en vous adressant au
SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000
Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

Semaine des 4 jours : nouveaux programmes

Comme à son habitude, le ministère a proclamé dans les médias que la semaine des 4 jours serait instaurée à la rentrée 2008. Les consignes orales données au recteurs et IA pour qu'ils bloquent l'examen de la carte scolaire en vue des municipales ne s'appliquent pas à cette mesure. Pourtant, elle impliquera un bouleversement sans précédent dans l'organisation scolaire tant du côté des enseignants bien sûr, que des parents et des municipalités. La marche à pas forcée continue et s'apparente plus à un jogging...

Pour les parents, il ne leur reste qu'à rechercher dare-dare un moyen de garde si leurs moyens le leur permettent.

Sinon à espérer que **les collectivités prendront à bras le corps la prise en charge des enfants** pendant la demi-journée ainsi libérée. Là aussi, elles ne le feront que si elles en ont les moyens ou si elles prennent le risque d'augmenter les impôts locaux... Pas besoin de pousser plus loin le raisonnement pour constater avec amertume voir **le désengagement de l'Etat qui se décharge sans scrupule sur elles**. Encore un effet de l'hyper décentralisation : passer du cadre national à un cadre très local. A moins que celui ne s'élargisse pour devenir compétence de la communauté de communes. L'école hyper regroupée de type cantonale y trouvera toute sa place.

Pour les enseignants, **le BO n°0 du 20 février 2008 fournit les nouveaux textes**, pardon les textes soumis à consultation, des programmes de l'école primaire. Autant dire que si on veut prendre de l'avance pour la préparation de sa classe de l'an prochain, on peut considérer que la pseudo consultation ne changera pas une notion, une compétence à enseigner. Le ministère a écrit ses instructions et les progressions correspondantes, s'il vous plaît à une vitesse grand V . Ce qui est contraire au code de l'éducation qui stipule que « les programmes ne peuvent entrer en vigueur que douze mois au moins après leur publication, sauf décision expresse du ministre chargé de l'éducation ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur, prise après avis du Conseil supérieur de l'éducation » et que le Haut Conseil de l'éducation « émet un avis et peut formuler des propositions à la demande du ministre chargé de l'éducation nationale sur les questions relatives à la pédagogie, aux programmes, aux modes d'évaluation des connaissances des élèves, à l'organisation et aux résultats du système éducatif et à la formation des enseignants. Ses avis et propositions sont rendus publics ». Le ministre et le président ont là aussi choisi de se passer de la loi.

A la lecture de ces nouveaux programmes, on s'aperçoit vite d'un paradoxe. Il est à la fois trop ambitieux à certains égards (compte tenu des deux heures d'enseignement en moins) et trop souvent simpliste et réducteur.

L'a chère instruction civique reprend sa place alors que l'apprentissage de la citoyenneté était jusque là un objectif majeur de l'école.

La liberté de méthode d'enseignement y est vantée alors que des progressions pour chaque année les accompagnent. On voit mal comment l'enseignant pourra garder son autonomie. De plus, le fonctionnement par cycle a volé en éclat. La liste d'œuvres académique obligatoire concernant l'histoire de l'art en est une autre illustration.

Rémi Brissiaud, réagit à cette annonce. Il dénonce la non-pertinence des programmes concernant les mathématiques. En effet, les élèves devront « *apprendre et utiliser une technique de l'addition et de la soustraction* » dès le CP et « savoir poser et calculer une division par 2 et 5 dès le CE1 ». Il dénonce les méfaits de l'apprentissage précoce des techniques opératoires sur l'apprentissage du calcul mental. Pour connaître son analyse, consultez le site <http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/>.

Ces programmes sont décidément rétrogrades et plairont beaucoup aux nostalgiques de l'école d'autrefois.

Lionel Maury

LES COURS DE RATTRAPAGE PENDANT LES VACANCES

Nous sommes donc sollicités pour assurer des cours de remise à niveau pendant les prochaines vacances de printemps et d'été.

Travaillons plus pour gagner plus, super on a de la chance, nous les enseignants! Des heures défiscalisées !

Peut-on raisonnablement imaginer que l'on vient réellement en aide aux élèves en difficulté ? Clairement identifié comme celui ou celle qui vient à l'école pendant les vacances, l'enfant déjà fragile s'enferme t'il dans ce que nous appellerons une spirale de l'échec? 5 fois 3 heures de classe pendant les vacances cela signifie que les enfants concernés vont enchaîner 18 semaines d'école avec des coupures de quelques jours....

La nécessité de faire réussir tous les élèves à l'école passe par d'autres mesures: abaissement des effectifs, développement de travail en équipe, plus de maîtres que de classes, renforcement des réseaux d'aides spécialisés, et qui nécessitent d'autres choix budgétaires.

LE SNUIPP APPELLE L'ENSEMBLE DES COLLEGUES A NE PAS ENTRER DANS CE DISPOSITIF

Accepter ce dispositif, ce serait :

Admettre que nous acceptons d'être mal payés (puisque l'on accepte le principe des HSE pour compenser) alors qu'il nous faut continuer à nous battre pour le pouvoir d'achat de tous

Admettre l'idée largement répandue que les enseignants ont trop de vacances (puisque'ils acceptent de travailler pendant)

Admettre que par un coup de baguette magique avec 45 heures de stage (3 X 15) on va résoudre des problèmes qui perdurent depuis de longues années et auxquels se sont déjà attaqués les enseignants successifs des enfants concernés et le RASED.

(HSE : heure supplémentaire d'enseignement environ 350 € pour 15 heures pour un PE de classe normale, 390 € pour un PE hors classe et 315 € pour un instituteur)

Pour le SNUipp Cantal, Nicole Milhau

LE SITE Note2be condamné ce lundi 3 mars 2008,

Le juge ordonne le retrait de toute mention nominative du site Note2be.com et condamne Note2be à verser l'euro symbolique à tous les plaignants.

L'audience avait mis aux prises, d'un côté les avocats du site ouvert le 29 janvier et de son créateur, Stéphane Cola, chef d'entreprise de 39 ans, inscrit pendant un temps sur la liste UMP aux municipales dans le VIIIe arrondissement de Paris, de l'autre ceux du Snes-FSU, syndicat majoritaire dans les collèges et lycées, et d'une cinquantaine d'enseignants.

Les deux parties s'étaient opposées sur trois questions de fond: la protection de la vie privée, la garantie statutaire des enseignants d'être notés de manière contradictoire et par leur hiérarchie, la liberté d'expression.

La Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil) a rendu de son côté sa décision le 6 mars et a entériné la décision du tribunal.

« Intersyndicale ... on en recause dans le Cantal..... »
Compte-rendu de l'intersyndicale CGT-SGEN-CFDT-SE-UNSA -SNUIPP-FSU du
mercredi 5 mars

Cette réunion a été proposée et organisée par le SNUIPP pour échanger, discuter, mettre en commun les points de vue des syndicants enseignants sur plusieurs aspects de la réforme engagée par le ministère.

Nous avons fait le point sur **la situation catastrophique des non-remplacements** et dénoncé que ce n'est pas uniquement un effet □ de la conjoncture □ comme nous l'avait affirmé l'inspectrice d'académie.

Ces non-remplacements répétés nuisent aux élèves qui n'ont plus classe mais aussi perturbent fortement toutes les classes dans lesquelles ils sont accueillis. Le directeur perd aussi beaucoup de temps et d'énergie à organiser l'accueil des élèves qui devraient avoir normalement classe comme tous ceux de la république.

Nous constatons que 4 listes complémentaires ont été embauchées lundi 3 mars : attention, il n'y a pas de création de postes. Ils occupent des postes budgétaires laissés vacants en cours d'année (retraite, décès, congès longue maladie). Cela montre, si besoin était, **qu'il y a urgence et de nombreux besoins.**

Nous sommes scandalisés par cette situation et décidons de **mener une action commune** pour nous opposer fermement à cet état de fait, à savoir réaffirmer, diffuser le plus largement possible des consignes communes pour les directeurs et collègues quand ils seront confrontés à de telles situations. **Renvoyer aussitôt les élèves qui peuvent être pris en charge quand le non-remplacement n'est pas prévu/assuré par les services de l'inspection académique.**

Un document commun sera accompagné de modèles de lettres à adresser aux parents, aux représentants de parents, à l'EN, IA, au maire...

Parallèlement, il est convenu de rédiger un communiqué de presse à ce sujet.

En ce qui concerne la carte scolaire, nous organiserons une réunion intersyndicale avec les représentants des syndicats du premier et second degré, de parents d'élèves, de DDEN le mercredi 12 mars à 14 heures .Il s'agira de discuter, débattre en vue d'organiser **une action de manifestation un samedi matin** pour dénoncer les suppressions de postes budgétaires, d'heures de cours, d'options, de formationbref de d'offre scolaire.

Les élus seront contactés après les élections municipales.

Nous nous sommes prononcés contre le stage organisé pendant les vacances pour des élèves en difficulté. Nous demandons une audience à l'inspectrice d'académie du Cantal pour qu'elle précise les modalités de mise en place dans le département.

Nous réclamons que ce stage, s'il est mis en place, soit organisé **sur la base du volontariat.**

Nous appelons les maîtres des élèves en difficultés, pris en charge pendant les vacances à **ne pas remplir le livret de compétences.**

Nous nous opposons au système de rémunération en heures supplémentaires pour une poignée de professeurs alors que c'est l'ensemble de la rémunération des personnels qui doit être valorisée.

Nous ne savons pas si la semaine des 24 heures sera organisée sur 8 ou 9 demi-journées et si il est souhaitable qu'il y ait ou non une uniformisation sur le département.

Le directeur et Base-élèves

Convoqué et non volontaire, comme il l'était jusqu'à présent pour la formation base-élèves, le directeur d'école du Cantal, se retrouve donc formé pour une mise en place annoncée à la rentrée 2008. Or, le directeur, fraîchement « moulu » reçoit maintenant un courrier de l'administration lui conseillant vivement de mettre en place le dispositif pour le mois de mai, prétextant les passages, les orientations, peut-être le manque de mémoire du directeur pour une mise en place différée...

En bon fonctionnaire formé, le directeur n'a plus d'autre alternative que d'accéder à la demande de sa hiérarchie... Néanmoins, il lui semble étonnant qu'un dispositif, dont il a maintes fois dénoncé les dérives, se mette en place sur la base de renseignements transmis par lui-même, qui pense encore que tous ces renseignements sont conservés dans un registre, un classeur ou même un fichier informatique, outils restant internes à l'école, et non expédiés sur la grande toile et ouvert à tous ceux qui en auront la clé.

Aussi, le directeur d'école du Cantal formé ne renseignera base-élèves qu'à partir des informations fournies par des parents avertis, en début d'année scolaire.

L'Administration s'était engagée à fournir un courrier pour les parents stipulant clairement le rôle du directeur par rapport à la demande institutionnelle et à ce jour rien n'est encore parvenu dans les écoles.

Si ce retard devait persister ou que le contenu ne définisse pas clairement les responsabilités de chacun, le directeur d'école du Cantal se sentirait certainement obligé de prévenir les parents de l'usage qu'il va devoir faire de ces renseignements plus ou moins confidentiels entraînant peut-être de nouvelles questions de parents...

Ceci étant, un ou deux numéros d'urgence et le nom d'une personne responsable devraient permettre au directeur d'école du Cantal de fonctionner avec les enfants qui lui sont confiés par des parents confiants. Est ce que cela sera suffisant pour renseigner base-élèves ????

Le SNUipp confirme sa consigne de ne pas entrer dans ce dispositif non complètement sécurisé et susceptible de dérives graves (fichage des élèves).

Richard Gaillard , directeur de l'école la fontaine, Aurillac

PERMUTATIONS INFORMATISEES

Résultats des permutatons informatisées prévus le 21 Mars 2008

Contactez- nous à cette période:

par téléphone: au 04 71 64 03 35 ou par mail : snu15@snuipp.fr

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2008

Les opérations de carte scolaire ne débuteront qu'après les élections municipales.

Elles se feront vraisemblablement dans la précipitation pour que tout soit bouclé fin avril.

**Le premier mouvement est prévu pour la première quinzaine de mai...
Affaire à suivre !**

EVS : contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi

De nouvelles instructions conjointes MINEFE (Travail) et Education Nationale, aux rectors et directions régionales du travail

Le ministre de l'éducation nationale vient de transmettre (le 27 février) de nouvelles instructions concernant le devenir des contrats aidés arrivant à terme le 30 juin 2008.

Ce document présente "des orientations complémentaires à la note conjointe MINEFE/MEN du 18 juin dernier", notifiées aux recteurs d'académie, aux directeurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et au directeur général de l'ANPE.

Ces orientations précisent les axes suivants, qui doivent donner lieu à des déclinaisons locales, dans le cadre du Service Public Régional de l'Emploi, dont le maître d'oeuvre est le directeur régional du travail, conjointement avec les administrations employeurs concernées, sous le contrôle du préfet de région.

1° Les fins de contrats qui arrivent au terme de leur durée légale maximale : les CAE au bout des 2 ans (recrutés en 2005/2006)

Fin de contrat définitive, sortie du dispositif, quelles que soient les missions, comme c'est le cas déjà depuis le début de l'année scolaire, pour tous les CAE au terme des 2 ans.

Sachant que ces personnes n'ont pas ou peu bénéficié de formation, quel avenir leur est proposé ?Précarité, quand tu nous tiens...

2° Pour les CAE et CAV qui assurent les missions d'aide administrative à la direction d'école et d'accompagnement des enfants handicapés

Tous les contrats sont prolongés au delà du 30 juin, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2008, dans la limite de la durée maximale légale des contrats. Soit 2 ans maxi pour les CAE, et 3 ans pour les CAV.

3° Au delà du 30 juin, il n'y aura donc aucun renouvellement possible pour les CAE et CAV en poste dans les Vie Scolaire des collèges et lycées, ou exerçant des fonctions administratives autres ou en tant qu'ouvrier-e-s.

4° Un dispositif de formation beaucoup plus conséquent (ce sera facile...), autre que celui de 60 H qui peut exister déjà concernant les EVS Handicap, **doit être conçu avant le 31 mars** et transmis au ministère. Cette convention d'accompagnement et de formation devra formaliser les modalités d'information de chaque salarié, les modalités de suivi et de pilotage des mesures d'accompagnement et de formation, la désignation de référents pour l'Education Nationale, pour les ANPE et des correspondants au niveau régional.

L'offre de formation inclut un accès significatif aux procédures de VAE, adressée aux EVS.

Nous pouvons affirmer dès à présent que cette mesure sera totalement inadaptée à la situation des EVS puisque s'il s'agit d'un droit ouvert à tous, il faut pour autant justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en continu ou discontinu en rapport avec la certification envisagée (diplôme ou titre) et que la certification visée doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles pour pouvoir bénéficier d'une aide financière

Des crédits de formation d'un montant relativement important semble-t-il, ont été attribués aux directions régionales du travail dans ce sens (apparemment d'origine des fonds d'aide sociaux et structurels, de l'Union Européenne).

En partenariat avec l'ANPE, les GRETA seront les opérateurs essentiels dans ce dispositif de formation.

Le SNUipp national s'adresse aux ministères concernés mais dès à présent, notre section départementale va intervenir auprès de l' IA mais aussi des autres interlocuteurs :

- **pour s'assurer que les mesures annoncées en terme de formation et d'accompagnement sont mises en place**
- **pour faire en sorte que les modalités de renouvellement ne soient pas défavorables aux collègues EVS qui souhaiteraient reconduire leurs contrats, notamment en s'en tenant aux conditions décrites dans la note.**

Humeur du jour: L'AFFAIRE DE LA GIFLE (Suite)

L'enseignant »insulté » par un élève devra répondre de violence aggravée sur mineur. Pas de sanction administrative, reste le problème judiciaire pour lequel notre mobilisation ne doit pas faiblir. **Comparution devant le tribunal le 27 mars.**

Je suis scandalisée par la manière dont ce professeur a été traité, écoeurée, dégoûtée, déçue. Si un prof perd une fois son autorité, il ne la retrouvera plus. Avoir de l'autorité, qu'est à dire?

Doit on finir à chaque fois au tribunal, démoli, effondré ? exemple de Karen Montet-Toutain qui s'exprime en disant quel gâchis pour les 2 parties, après la condamnation à 13 ans de réclusion criminelle du Kévani Wansale(20 ans).

Le prof gifleur écope quand même d'une garde à vue, d'une comparution en correctionnelle. Et moi pendant ce temps je fais maman de substitution, psychologue auprès des enfants et des parents, infirmière, animatrice, car il faut rendre mon école attractive, conciliatrice car les parents prennent systématiquement parti pour leurs enfants dès leur plus jeune âge, j'oubliais je dois être polyvalente(art, gym, informatique, musique, etc)

Cerise sur le gâteau, la commission Pochard a proposé que Ma « performance » soit désormais prise en compte dans ma rémunération. Je rêve! D'un monde meilleur, oui.

Alors vous avez toujours envie de passer vos vacances à aider les enfants en difficulté?

Alors envie de travailler plus pour gagner plus?

Alors vous accepter de trier les immigrés et leurs enfants et leur passer des tests ADN?

Alors vous la signez la pétition Solidarité laïque?

Je peux encore énumérer plusieurs points, vous avez compris que le combat n'est pas que dans votre école,

Restons solidaires,unis, informés

Echangeons, débattons, résistons! Une nécessité.

Pour le SNUipp, Nicole MILHAU

Les remplaçants ne sont pas là ... les élèves non plus...

... ils sont partis en vacances...

Une école du Cantal, comme tant d'autres, se trouvant fort dépourvue

Quand l'absence d'un professeur fut venue

Ses élèves n'ayant pas classe

Ont envoyé à leur inspectrice d'académie une trace

Une carte postale s'il vous plaît

Dans laquelle leurs malheurs ils ont contés

Alertons l'opinion publique en vue de se mobiliser...

Le SNUIPP a décidé de faire du mercredi 19 mars une journée nationale d'action et d'expression au sujet du budget, de la carte scolaire, des programmes, sur l'école primaire. La FSU a décidé une semaine d'action du 12 au 19 mars.

Le SNUipp considère que les initiatives les plus unitaires doivent être développées, notamment avec les autres secteurs de l'éducation.

Dans ce contexte, nous avons décidé dans le Cantal de diffuser dans tout le département un document revendicatif à destination des écoles, des enseignants, des parents, des élus fraîchement élus... Il s'agira de **dénoncer la casse en marche de l'École**, jusque là Service public et de pointer du doigt les dérives prochaines que vont entraîner les réformes décidées par l'exécutif néolibéral :

- **la baisse d'offre éducative** en passant d'une semaine de 26 heures à 24 heures
- **l'externalisation de la difficulté scolaire** dans un premier temps « pris en charge » par un professionnel de l'éducation (pendant la semaine scolaire et un dispositif de double peine lors d'un stage pendant les vacances), les réseaux d'aide ne peuvent qu'être remis en cause
- **la mise en place des nouveaux programmes** soumis à « consultation » (dans le Cantal, lors d'une demi-journée banalisée le mercredi 26 mars) d'ores et déjà très controversés,
- **une carte scolaire avec 0 moyen supplémentaire** alors que les besoins en remplacements sont énormes (on n'imagine pas subir une autre année scolaire dans ces conditions), beaucoup de postes spécialisés sont gelés, l'enseignement des langues n'est pas effectif partout et pour tous.... Le 0 ne veut pas dire 0 suppression mais X suppressions pour X ouvertures de postes dans des écoles qui explosent en effectif....
C'est impossible de donner les moyens à toute la profession de fonctionner en même temps.
- **la suppression programmée de 80.000 postes d'enseignants** sur la législature, le **non remplacement d'un départ à la retraite sur 2 dans la fonction publique** pour rester dans le cadre présidentiel.
- la mise en place d'une **évaluation arbitraire « au mérite » des professeurs** (par leurs élèves ? , leurs parents ?... par rapport aux jours de grève qu'ils ne font pas ? , leur taux de présence ?...en fonction des résultats de leurs élèves? ...), l'incitation à assurer un stage pour « des élèves en difficulté » pendant les vacances scolaires en rémunérant les professeurs volontaires en heures supplémentaires, **la non revalorisation des salaires du corps enseignant globalement** (augmenter le point d'indice de façon significative pour espérer augmenter le pouvoir d'achat pour tous et non pas pour une minorité)...

Les opérations de carte scolaire ne commenceront qu'après les élections selon le vœu de notre bon ministre : il s'agira d'être très attentif aux tours de passe-passe concoctés par notre inspectrice d'académie soucieuse de ne pas perdre la face et de gérer la pénurie de façon sereine .

Nous appellerons à participer à **une action de manifestation unitaire intersyndicale en associant les partenaires de l'éducation (parents, élus...)** un **samedi matin** pour dénoncer les suppressions de postes budgétaires au primaire, secondaire (collège, lycées généraux et professionnels , d'heures de cours, d'options, de formationbref de d'offre scolaire.

Lionel Maury